



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des  
Affaires juridiques



Numéro 373 - 8 février 2024



**ÉDITO**



## François Adam, directeur des achats de l'État

François Adam présente les évolutions de la politique des achats de l'État, sollicitée pour contribuer à diverses politiques publiques et qui doit également s'adapter aux besoins des services publics.



[Lire la suite](#)

---

# Institutions

## La modernisation de l'État doit être davantage mobilisée pour améliorer le service rendu au citoyen et maîtriser les dépenses publiques (Enquête de la Cour des comptes)

La Cour des comptes se félicite que le programme « Action publique 2022 » ait permis la mise en œuvre d'un grand nombre de mesures de simplification et d'amélioration de l'accès aux services publics. Cependant, pour elle, il est nécessaire de réconcilier le processus de modernisation de l'action publique et la maîtrise de la dépense publique en faisant évoluer le pilotage des politiques publiques et les modalités de financement des projets de transformation publique.

[Lire l'article](#)



# Juridictions



## **La Cour de justice de l'Union européenne interdit la conservation indifférenciée des données biométriques et génétiques jusqu'au décès pour les personnes pénalement condamnées**

Selon la Cour de justice de l'Union européenne, la seule limite temporelle que constitue le décès d'une personne pénalement condamnée en matière de conservation des données biométriques et génétiques méconnaît le droit de l'Union.

[Lire l'article](#)

## **Priorité à la réduction des délais pour les acteurs du monde judiciaire**

Dans ses vœux aux acteurs du monde judiciaire, le Garde des Sceaux a fixé comme priorité pour 2024 la réduction des délais. Le budget de la Justice a augmenté de 44 % depuis 2020 et le ministre de la justice promeut une justice de proximité mais aussi la diffusion de la culture du règlement amiable des conflits. Il demande d'apporter une réponse pénale ferme en cas de violences intrafamiliales, d'infractions contre les mineurs, d'atteintes commises contre les élus et de trafic de stupéfiants. Il confirme le recrutement de 10 000 personnels supplémentaires sur 5 ans et entend poursuivre la rénovation immobilière des prisons, la transformation numérique du ministère ainsi que la simplification des procédures.

[Accéder au document](#)



# Commande publique



## **Lorsqu'elle ne dispose pas de pouvoirs de contrainte envers son cocontractant, l'administration peut saisir le juge pour qu'il lui ordonne de prendre les mesures nécessaires à l'exécution du contrat**

Le juge des référés « mesures utiles » peut condamner le cocontractant de l'administration à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution d'un contrat public. Cependant, le juge ne saurait intervenir dans l'exécution d'un contrat public si l'administration dispose de prérogatives lui permettant de rappeler son cocontractant à ses obligations.

[Lire l'article](#)

## **La contestation d'une hausse tarifaire réglementaire d'une concession doit démontrer une disproportion par rapport aux objectifs poursuivis**

En l'absence de contrat de plan conclu entre l'État et le concessionnaire autoroutier, les décisions d'approbation des hausses tarifaires des péages sont des actes réglementaires. Ils sont donc contestables par la voie du recours pour excès de pouvoir. Le juge contrôle le caractère proportionné des hausses contestées au regard des dépenses d'infrastructure qu'elles visent à couvrir.

[Lire l'article](#)



**Finances  
publiques**

## **La Cour des comptes se penche sur l'impôt sur la fortune immobilière**

En 2018, l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) a remplacé l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). La Cour des comptes recommande dans son rapport de mieux accompagner les redevables dans

leurs démarches, de simplifier certains aspects de la gestion de l'IFI et de renforcer les dispositifs de contrôle et de détection de la fraude.

[Lire l'article](#)



## Marchés

### **La Cour de justice de l'Union européenne se prononce sur le droit à indemnisation en cas de retard d'une compagnie aérienne**

La Cour de justice de l'Union européenne a estimé qu'un passager n'avait pas droit à une indemnisation s'il ne se présentait pas à l'embarquement ou s'il achetait par lui-même un billet de remplacement en cas de vol retardé de plus de trois heures.

[Lire l'article](#)



## Entreprises

### **Le rapport final du comité d'évaluation du plan France Relance**

Mis en place en 2020, le plan France Relance avait pour but de soutenir l'économie française dans le contexte de pandémie mondiale. Doté de 100 milliards d'euros et déployé sur deux années, le plan devait faire l'objet d'une évaluation par un comité indépendant. C'est l'objet de ce rapport final.

[Lire l'article](#)



## Questions sociales



### **Les recommandations de la DGCCRF pour « réussir la rénovation énergétique de son logement »**

La DGCCRF a publié, le 23 janvier 2024, ses conseils et recommandations aux consommateurs ayant pour projet la rénovation énergétique de leur logement. Dans cette publication, elle appelle à la vigilance en cas de démarchage à domicile ou dans les foires et salons ou en cas de propositions d'entreprises qui se réclament d'organismes publics. Elle encourage les consommateurs à se rapprocher de France Rénov' (le service public dédié) avant d'entamer des travaux afin de pouvoir estimer les aides auxquelles ils auront droit et de se faire accompagner par des professionnels référencés. Elle rappelle que le délai de rétractation est de 14 jours et qu'il peut être mis en œuvre sans justification. En cas de litige il est possible de recourir à la médiation de la consommation : si cela s'avère infructueux, le professionnel peut être assigné devant les juridictions civiles.

[Accéder au document](#)



## Numérique



### **Les actions des armées françaises dans le cyberspace : quelle sécurisation juridique ?**

Le rapport de la mission flash de l'Assemblée nationale sur les défis de la cyberdéfense souligne que c'est le droit international et ses grands principes qui s'appliquent en la matière. Il indique comment sont prises en compte, dans le processus d'élaboration des normes, les spécificités des opérations militaires dans le cyberspace et rappelle les fondements juridiques des techniques de

recueil du renseignement dans ce domaine. Le rapport présente 35 recommandations dont 4 liées à la sécurisation juridique du cyberspace.

[Lire l'article](#)

## Emploi

### La Cour de justice de l'Union européenne rappelle les règles encadrant le paiement des jours des congés non pris

Dans un arrêt du 18 janvier 2024, la Cour de justice de l'Union européenne confirme que le droit de l'Union s'oppose à une réglementation nationale qui interdit de verser au travailleur une indemnité financière compensant les jours de congés payés non pris.

[Lire l'article](#)

#### SUR LE SITE



[Toutes nos rubriques](#)



[Archives des numéros précédents](#)

#### LA DAJ RECRUTE

**Vous souhaitez évoluer au sein d'un pôle  
d'expertise juridique reconnu ?  
Vous recherchez un emploi qui a du sens,  
au bénéfice de l'intérêt général ?  
Rejoignez nos équipes !**

Au ministère de l'Économie, des Finances et de la  
Souveraineté industrielle et numérique, mettez votre  
talent au service d'une économie forte et durable.

[Consultez nos fiches de poste](#)

Partager



### [S'abonner à la Lettre de la DAJ](#)

La Lettre de DAJ est éditée par la direction des Affaires juridiques du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique / Directrice de la publication : Laure Bédier / Rédactrice en chef : Véronique Fourquet / Rédaction : Raphaël Arnoux, Kévin Bouchard, Susie Bruno, Shirley du Parc, Morgane Frétault, Adrien Galluchot, Émilie Lefebvre / Bandeau : Aphania / Maquette : Key Performance Group pour le SIRCOM - DAJ / Routage Hubscore. Copyright : DAJ - Tous droits réservés / Crédits photo : Droits réservés.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à la DAJ - Bureau COREL, 6 rue Louise Weiss - 75703 Paris Cedex 13 ou par courriel [lettre.daj@finances.gouv.fr](mailto:lettre.daj@finances.gouv.fr).

[Se désinscrire](#)